



AVIS PUBLIC


RÈGLEMENT N° 2021-697 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 2013-101 PORTANT SUR LES MODALITÉS RELATIVES À UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'USAGE DE LOCATION COURT SÉJOUR ET LA MODIFICATION DE LA TERMINOLOGIE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le règlement numéro 2021-697 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme n° 2013-101 portant sur les modalités relatives à un certificat d'autorisation pour l'usage de location court séjour et la modification de la terminologie.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 septembre 2021.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 septembre 2021, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 septembre 2021.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière